



Le 11 octobre 2006

L'honorable Stephen Harper
Premier ministre du Canada
Bloc Langevin
Ottawa (Ontario) K1A 0A2

Monsieur le Premier ministre,

Je vous remercie de votre appel téléphonique lors de mon élection récente à titre de premier ministre du Nouveau-Brunswick. J'apprécie vos félicitations et je me réjouis à la perspective de travailler avec vous à d'importants dossiers pour notre pays et pour le Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est engagé à atteindre l'autosuffisance d'ici 2025. Pour atteindre cet objectif, nous devons prendre certaines mesures. Nous avons fixé des buts précis pour la province afin d'accroître notre compétitivité et notre productivité en améliorant notre système d'éducation, en mettant l'accent sur le développement économique et en faisant du Nouveau-Brunswick un chef de file dans la région en ce qui concerne l'énergie. Nous avons des objectifs ambitieux et pour les atteindre, il sera important d'avoir actuellement et dans l'avenir des dispositions financières fédérales-provinciales justes, appropriées et prévisibles.

Je suis ravi de l'importance que vous avez accordée à cette question et au processus de consultation entrepris par vos ministres auprès des provinces et territoires pour demander leur avis sur le déséquilibre fiscal. J'ai hâte d'étudier avec vous les moyens d'améliorer nos arrangements fiscaux et, par ce fait, la fédération canadienne dans l'espoir que d'importantes améliorations seront apportées à nos arrangements fiscaux dans le prochain budget fédéral. Le Nouveau-Brunswick est d'avis que l'équilibre fiscal nécessite d'éliminer à la fois le déséquilibre horizontal (péréquation) et le déséquilibre vertical (TSC/TCSPS).

Il existe différents points de vue sur les meilleurs moyens d'améliorer nos arrangements fiscaux, mais je crois qu'il y a au pays un soutien soutenu pour un programme de péréquation efficace qui serait fondé sur des principes solides et dont les résultats découleraient d'une formule tenant compte de la capacité financière et que cette dernière ne serait pas déterminée de façon arbitraire.

D'après la perspective du Nouveau-Brunswick, cette capacité financière devrait être fondée sur les éléments suivants : une norme de dix provinces avec l'inclusion de toutes les recettes et aucune mesure arbitraire limitant les calculs. Seul un programme de péréquation fondé sur l'assujettissement de toutes les recettes, y compris tous les revenus provenant des ressources et tous les frais d'utilisation, peut remédier aux écarts financiers existant entre les provinces. Les revenus provenant des ressources sont les principales sources des écarts financiers au pays et la formule du programme doit en tenir compte.

L'honorable Stephen Harper

Le 11 octobre 2006

Page 2

En ce qui concerne les paiements de transferts verticaux, le Nouveau-Brunswick considère essentiel de réinvestir dans l'infrastructure et l'éducation postsecondaire. Il faut des investissements prévisibles à long terme qui respectent les obligations constitutionnelles du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires. J'appuie de rétablir immédiatement le transfert social canadien aux niveaux de 1994-1995 en prévoyant une échelle mobile afin de s'assurer que le financement de base augmente annuellement pour appuyer l'éducation postsecondaire et d'autres programmes sociaux. Dans le « Pacte pour le changement » mon gouvernement a promis de travailler avec le gouvernement fédéral pour établir un paiement de transfert visant l'éducation postsecondaire qui sera approprié, stable et prévisible. Cela coïncide avec l'approche décrite dans votre budget de 2006 pour l'établissement d'un transfert canadien en matière d'éducation et de formation. De tels fonds pourraient inclure le rétablissement du TSC et des montants additionnels pour la formation.

Les besoins du Nouveau-Brunswick en matière d'infrastructure sont également vastes et, même si l'infrastructure des transports est un élément important, il y a des besoins considérables concernant l'infrastructure pour l'environnement, pour l'administration municipale ainsi que pour les loisirs et les sports. Le Nouveau-Brunswick appuie un financement prévisible à long terme pour l'infrastructure et recommande de tenir compte des besoins des provinces moins peuplées dans les allocations à l'avenir.

L'utilisation par le gouvernement fédéral de son pouvoir de dépense dans l'avenir influera énormément sur toutes ces décisions relatives aux améliorations des paiements de transfert. Nous pensons que le gouvernement fédéral peut utiliser son pouvoir de dépense de manière à respecter les priorités du Nouveau-Brunswick. Il existe de nombreux exemples montrant que le pouvoir de dépense du gouvernement fédéral a aidé des provinces à atteindre des objectifs nationaux. Le Nouveau-Brunswick appuie une approche visant à faire en sorte que les provinces et territoires aient les ressources nécessaires pour offrir les services essentiels à leur population. Les dépenses fédérales doivent être transparentes et prévisibles et il faut également que le retrait de programmes fédéraux soit accompagné d'un préavis convenable et d'un dédommagement pour compenser la réduction ou la suppression de programmes.

Vu l'importance de ces questions pour la fédération, j'espère que les ministres des Finances et les premiers ministres des provinces et territoires discuteront cet automne de solutions possibles. Je me réjouis à la perspective de discuter personnellement de ces questions avec vous sous peu et j'aimerais vous demander l'organisation d'une rencontre pour vous faire part de mes opinions. Mon personnel communiquera avec votre bureau pour déterminer quelles dates seraient convenables pour une telle rencontre.

Veillez agréer, Monsieur le Premier ministre, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, reading "Shawn Graham".

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick,

c. c. L'honorable Victor Boudreau, ministre des Finances